



PRIORITÉ AU DISCOURS PRONONCÉ
« RAVIVER UNE CULTURE DE L'ÉPARGNE »
Sommet national sur la réforme des pensions
Gerry McCaughey, président et chef de la direction de la
Banque CIBC
Le 19 février 2013

Mesdames et messieurs, bonsoir... et merci de votre chaleureux accueil.

La réforme des pensions est un sujet d'une actualité brûlante au Canada.

Ce sujet est devenu, une nouvelle fois, un enjeu d'envergure nationale dans les derniers mois de 2012 et sera discuté partout au pays dans les mois à venir.

J'aimerais remercier le premier ministre du Nouveau-Brunswick, David Alward, d'avoir bien voulu tenir cette conférence dans sa province et sa capitale, Fredericton. Le Nouveau-Brunswick a réalisé d'importants progrès récemment en matière de réforme des pensions.

J'aimerais aussi remercier Ted Menzies, ministre d'État fédéral aux Finances, qui nous honore de sa présence ce soir, ainsi que notre gouvernement d'avoir publié récemment une réglementation sur les RPAC qui élargira l'éventail des options dont nous disposons pour améliorer les programmes de retraite existants.

J'aimerais ensuite remercier le Forum des politiques publiques – il est clair que cet organisme a accompli un travail remarquable en réunissant, dans une même salle, bon nombre de gens dont les points de vue sont très variés sur la question de la réforme des pensions.

Et enfin, j'aimerais remercier l'Institut CD Howe. Pendant plus de quatre ans, cet organisme a recueilli un échantillon aussi vaste que représentatif de points de vue sur le revenu de retraite et la réforme des pensions.

Si vous le permettez, je définirai les balises de la conférence à ma façon en situant la réforme des pensions dans son contexte le plus large et d'une manière qui inclut le plus grand nombre de Canadiens.

Car, au bout du compte, c'est l'objectif que nous poursuivons tous – réaliser une réforme des pensions qui profitera à tous les Canadiens.

Le but consiste aussi à améliorer leur avenir en leur proposant les solutions les plus aptes à dissiper l'une de leurs grandes sources d'inquiétude, c'est-à-dire leur sécurité financière durant leurs années de retraite.

Donc, ce soir, je commencerai par considérer la pension de retraite comme un élément clé de l'épargne individuelle.

Pour beaucoup de Canadiens, les deux objectifs financiers principaux dans la vie sont l'achat d'une maison et la planification de la retraite.

Ces deux éléments représentent une forme d'épargne.

L'accession à la propriété commence par l'endettement, mais au fil du temps, l'exercice se transforme en un actif qui équivaut à de l'épargne pour l'avenir.

L'accent mis sur la propriété en tant que forme d'épargne a été d'ailleurs renforcé par la décision récente de raccourcir la période d'amortissement en la faisant passer de 40 ans à 25 ans.

Par ailleurs, les pensions et rentes de retraite, les CELI, les REER, les RPAC et tous les autres montants que les particuliers sont capables de mettre de côté constituent autant de véhicules d'épargne.

Donc, si nous voulons aborder les divers moyens d'améliorer le système de pensions, nous devons d'abord avoir une idée de ce que font les Canadiens en ce moment même – et de ce qu'ils feront vraisemblablement dans les années à venir – au regard de ces deux apports essentiels à l'épargne.

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Penchons-nous d'abord sur l'accès à la propriété.

En 1971, 60 % des Canadiens étaient propriétaires de leur maison.

Aujourd'hui, ils sont près de 70 % à l'être. Au cours de cette même période, le pourcentage de jeunes Canadiens âgés de 25 à 34 ans, qui étaient propriétaires de leur maison, est passé de 36 % à 46 %.

L'accès accru à la propriété est attribuable, en grande partie, au système des prêts hypothécaires – un système qui s'est révélé aussi stable et sûr que transparent, simple et efficace.

Chose plus importante encore, l'accès à la propriété est facile à comprendre et conçu pour aider le citoyen moyen à réussir.

Ainsi, un particulier peut verser un acompte qui représente aussi peu que 5 % du prix de la maison qu'il veut acheter et faire endosser par l'État le prêt hypothécaire qu'il contracte dans une institution financière.

Il peut rembourser son prêt sur une période de 25 ans – sinon plus rapidement.

Les Canadiens contractent un prêt hypothécaire, sachant que s'ils remboursent leur prêt selon le calendrier voulu, ils seront, à une date précise dans l'avenir, propriétaires à part entière de leur maison.

Ainsi, sur l'horizon à long terme, l'habitation s'est avérée un véhicule efficace d'épargne pour l'avenir.

Au cours des dernières années, nous avons entendu, à plus d'une reprise, des mises en garde sur l'étendue de l'endettement des Canadiens.

Mais, qu'entend-on exactement par endettement?

Il importe de noter que 75 % des nouvelles dettes que les Canadiens ont contractées ces dernières années l'ont été pour financer l'achat d'une maison.

Il s'agit bien là d'une dette qui a sa raison d'être – une dette qui, au fil du temps, se transformera en l'un des actifs les plus importants qu'un Canadien accumulera durant toute sa vie.

Oui, bien sûr, les chiffres font peur lorsqu'on les considère à l'échelle du pays, en particulier lorsque beaucoup de gens contractent une dette au même moment.

Pourtant, à l'échelle individuelle, les Canadiens sont nombreux à prendre des décisions prudentes.

Alors, pourquoi donc le système d'accès à la propriété fonctionne-t-il si bien?

Parce que les Canadiens en comprennent le sens.

Un prêt hypothécaire comporte un calendrier précis et un montant tout aussi précis.

Il est prévisible et transparent.

Il est régi par des règles claires.

Et le résultat est on ne peut plus limpide.

En somme, l'accès à la propriété en tant que véhicule d'épargne future fonctionne bien – de Canadiens en tirent parti.

ÉPARGNE

Passons maintenant à notre deuxième objectif : l'épargne en vue de la retraite.

Comme vous vous en doutez peut-être, le dénouement de cette histoire n'est pas aussi rose.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas un système en place qui nous aide à épargner et à nous diriger dans la bonne voie.

Car ce système existe.

Nous avons les REER, les pensions d'employeur, les comptes d'épargne libre d'impôt et les régimes de pension agréés collectifs – tous ces véhicules offrent aux Canadiens un éventail d'options et de la valeur.

De plus, nous avons créé pour les Canadiens un système de soutien durant leurs années de retraite. Je pense à la Sécurité de la vieillesse, au Supplément de revenu garanti et au Régime de pensions du Canada.

Ensemble, ces mécanismes et programmes d'aide viennent épauler un pourcentage important de nos citoyens.

Donc, quelle note faut-il donner aux Canadiens en ce qui a trait à leurs préparatifs de vie après leurs années de travail?

À la Banque CIBC, nous avons demandé à nos économistes de se pencher sur la question.

Nous leur avons demandé si les tendances en matière de protection offerte par les régimes de retraite, par les programmes gouvernementaux et par les taux d'épargne permettront aux Canadiens qui travaillent aujourd'hui de conserver leur style de vie à la retraite.

Le résultat? Eh bien, les chiffres montrent que cela dépend de leur âge.

Les personnes qui approchent de la retraite aujourd'hui font partie d'une cohorte de gens qui ont systématiquement épargné plus de 15 % de leur revenu après impôts durant les années 1970 et 1980.

Elles ont bénéficié de taux d'intérêt réels plus élevés sur leurs dépôts et obtenu des rendements relativement robustes sur le marché.

Ajoutons que la valeur de leur maison a augmenté considérablement au fil des décennies.

Puis ils ont commencé à travailler à un moment où les régimes de retraite privés étaient devenus plus courants.

Cela ne signifie pas que chaque personne qui approche de la retraite aujourd'hui n'a aucun défi financier à relever.

Mais selon les chiffres, un grand nombre sont suffisamment préparés pour maintenir leur style de vie quand ils cesseront de travailler.

Les nouvelles toutefois, diffèrent grandement pour les plus jeunes Canadiens.

Ils n'épargnent pas tout à fait autant : en fait, une personne de 35 ans met de côté, en moyenne, moins de la moitié de ce qu'une personne du même âge de la génération précédente épargnait.

Notre recherche a porté principalement sur les Canadiens qui ont aujourd'hui entre 25 et 64 ans et qui gagnent moins de 100 000 \$ par année.

J'ai trouvé que, de ce groupe, quelque 8,4 millions de Canadiens éprouveront une réduction de plus de 5 % de leur niveau de vie à la retraite.

Fait encore plus troublant, 5,8 millions de ces Canadiens sont en phase d'éprouver une réduction significative de leur niveau de vie, de l'ordre de plus de 20 %.

Et voici le constat le plus alarmant : quand nous examinons ce groupe très vulnérable – ces 5,8 millions de personnes –, nous constatons que la majorité d'entre eux sont jeunes.

En réalité, nos économistes estiment que près que 60 % des Canadiens ayant un peu moins ou un peu plus de 30 ans peuvent s'attendre à une réduction de 30 % leur niveau de vie à la retraite.

Nous ne parlons pas de la réduction normale de revenu que les personnes peuvent habituellement constater à la retraite.

Mais nous parlons bien d'une réduction réelle et significative de leur niveau de vie tel que mesuré par leur pouvoir de consommation.

Beaucoup de ces jeunes Canadiens, en particulier ceux qui ont les revenus les moins élevés, ne peuvent pas s'offrir une maison moyenne, ce qui signifie qu'ils seront aussi privés des avantages de l'épargne forcée que représente l'accès à la propriété.

Ils grandissent aussi dans un contexte de pénurie des régimes de retraite privés.

Ils ont de la difficulté à trouver une solution de rechange aux avantages que procurent ces régimes privés : étendue, participation obligatoire, gestion experte des placements, cotisations immobilisées, horizon à long terme et résultat garanti.

Et même s'ils ont accès à des véhicules de placement à l'abri de l'impôt, comme les REER et les CELI, bon nombre de ces Canadiens peuvent ne pas gagner suffisamment pour profiter pleinement des avantages fiscaux ainsi offerts.

Et surtout, ces véhicules n'offrent pas, pour ce qui est du résultat, la certitude dont les Canadiens ont tellement besoin.

Voilà une génération, une personne qui entreprenait sa vie active visait d'abord à gagner de l'argent.

Ensuite, à mesure qu'elle prenait sa place dans le monde du travail et qu'elle gagnait davantage, elle commençait à penser à épargner, par exemple, pour poursuivre ses études, faire une mise de fonds pour l'achat d'une propriété ou prendre sa retraite.

Aujourd'hui, de nombreux Canadiens accordent une plus grande importance à faire des placements, donc au taux de rendement, qu'à la nécessité cruciale de mettre de l'argent de côté.

Les gens mettent plus l'accent sur la façon dont ils investissent leur argent que sur le montant qu'ils épargnent ainsi que sur la période pendant laquelle ils épargnent.

La nécessité d'épargner semble être devenue secondaire.
C'est le monde à l'envers.

Nous sommes devenus trop préoccupés par le rendement, et pas suffisamment par le montant que nous mettons de côté et la période pendant laquelle nous le faisons croître.

De nombreuses façons, nous avons confondu et mêlé le pouvoir d'épargner et le pouvoir d'investir.

La principale leçon à tirer est la suivante : le Canadien moyen doit viser davantage et plus tôt à mettre de l'argent de côté en vue de sa retraite.

Et il sera plus enclin à le faire s'il dispose d'un système simple, efficace et efficient pour mettre cet argent de côté et le faire croître.

Et la bonne nouvelle?

Les recherches que nous faisons nous indiquent que les jeunes Canadiens dont j'ai parlé plus tôt, ceux qui sont le plus à risque, aient la possibilité de se rattraper.

Leur destin n'est pas scellé, car ils ont une ressource essentielle en quantité abondante, c'est-à-dire le temps : le temps de tirer parti du processus d'épargne, le temps de permettre à de petites cotisations de croître et de devenir un montant important à long terme.

LE CHEMIN À SUIVRE

Par conséquent, si notre objectif est de restaurer et d'améliorer l'épargne en tant qu'élément important de la retraite pour les Canadiens, je crois que nous devrions examiner les meilleures caractéristiques du système d'accès à la propriété et du système privé de pension.

Nous avons ainsi exigences auxquelles doit satisfaire toute solution d'épargne en vue de la retraite.

1. Premièrement, tout mécanisme visant à améliorer l'épargne doit être facile à comprendre et simple à utiliser. Il doit offrir un choix aux millions de Canadiens qui en ont le plus besoin.
2. Deuxièmement, il doit faire prospérer l'argent des Canadiens pendant la période la plus longue possible, au moins 40 ans, afin de maximiser le rendement et de faire croître l'épargne.

3. Troisièmement, les Canadiens doivent pouvoir y participer de façon volontaire et s'engager à y laisser les sommes versées, comme dans le cas d'un prêt hypothécaire ou d'un régime de pension privé, si bien que la personne qui y contribue annuellement ne peut toucher à son argent qu'à la retraite afin que cette somme puisse croître.

Ces cotisations volontaires supplémentaires seraient des fonds après impôt, comme c'est le cas pour les cotisations à un CELI. Au moment de leur retrait, elles ne seraient ni imposables ni ne réduiraient l'accès aux prestations fondées sur l'étude du revenu.

4. Quatrièmement, cette solution fournirait un revenu prévisible à la retraite : les Canadiens seraient certains de la date où ils le toucheraient ainsi que du montant obtenu à la fin de leur vie active.

5. Cinquièmement, elle doit tirer parti des avantages de l'étendue du régime ainsi que des rendements progressifs découlant d'une gestion hautement serrée des placements qui repose sur une structure de coûts faibles en raison de sa taille et de sa portée.

Le secteur privé, par l'intermédiaire de l'industrie des services financiers, accomplit très bien certaines activités pour le compte des Canadiens et de leur famille.

Il fait croître les avoirs et préserve la stabilité financière.

Il donne des conseils, une orientation, des services et un soutien qui sont essentiels.

Mais sur les cinq exigences dont j'ai parlé, trois dépassent le mandat du secteur privé.

Par exemple, les sociétés de services financiers n'ont pas le mandat de conserver l'argent des Canadiens pendant 40 ans sans possibilité de retrait tout en leur offrant des certitudes en ce qui concerne la date et le montant réel ainsi qu'un montant concurrentiel à la retraite. Et elles ne doivent pas le faire.

Il convient alors de se tourner vers un instrument qui répond déjà aux cinq exigences.

Et il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver un exemple, car il s'agit du Régime de pensions du Canada.

Ce modèle fonctionne; il a été mis à l'essai dans le monde réel. C'est un modèle éprouvé, qui fait partie de la vie des Canadiens depuis près d'un demi-siècle.

Pour ces raisons, je crois que le moment est venu de donner aux Canadiens l'occasion d'améliorer leur épargne-retraite en leur permettant de cotiser davantage, de façon volontaire, au Régime de pensions du Canada ou à un véhicule du même genre.

À la création du Régime de pensions du Canada, l'objectif était, et je cite ici le livre blanc qui a facilité sa mise en place, de « pourvoir les personnes ayant atteint l'âge normal de la retraite d'un revenu minimum raisonnable ».

Permettre que des cotisations supplémentaires y soient versées contribuerait au maintien et à la réalisation de cet objectif.

Ces cotisations volontaires supplémentaires n'exigeraient pas de contrepartie de la part des employeurs et, par conséquent, ne représenteraient pas un fardeau pour les entreprises.

Mais les Canadiens pourraient alors décider d'en mettre plus de côté, un petit peu à la fois, en étant assurés de bien connaître les avantages de leur décision.

Ils auraient alors plus de certitude sur trois plans : l'étendue du régime, la date et le montant d'argent réel.

L'avenir des Canadiens qui choisiraient de cotiser, au moyen de contributions obligatoires sans possibilité de retrait, pendant une période de 40 ans serait ainsi amélioré.

Enfin, ces Canadiens profiteraient des avantages d'épargner pendant la plus longue période possible, presque autant que la période de détention idéale souhaitée par Warren Buffett, soit « pour toujours ».

Selon des chercheurs de la Banque CIBC, des millions de Canadiens auraient ainsi l'occasion d'améliorer grandement leur avenir lorsqu'ils seront à la retraite.

Il est évident que l'établissement de projections détaillées est complexe compte tenu de la période prise en considération ainsi que de l'aspect volontaire de la participation.

Mais revenons aux Canadiens dont je parlais tout à l'heure, ceux qui sont actuellement dans la vingtaine et la trentaine. Nos économistes ont fait des calculs en se concentrant sur ceux qui touchent le revenu médian dans leur groupe d'âge.

Par exemple, si ces personnes doublaient leur cotisation au RPC pendant toute la durée de leur vie active, l'écart qui existerait autrement entre leur niveau de vie à la retraite et celui qu'elles ont actuellement serait comblé dans une proportion pouvant atteindre 80 %.

Pour ces calculs, nos économistes ont suivi la méthodologie actuellement utilisée pour le RPC. Si ces cotisations volontaires supplémentaires provenaient de fonds nets d'impôt, comme je le suggérais plus tôt, le résultat serait le même ou serait supérieur.

Il faut surtout signaler que les Canadiens qui y contribueraient pleinement, ou presque, auraient à la retraite le même niveau de vie que celui dont ils profitaient pendant leur vie active.

Et tout le mérite leur en reviendrait, car ils auraient pris une décision prudente au début de leur vie active et s'y seraient conformés.

Cependant, cette solution ne répond pas à tous les problèmes ni à tous les besoins.

Mais il s'agit d'un point de départ, un point de départ qui tient compte de l'essence même d'un besoin crucial d'un grand nombre de Canadiens, soit connaître la certitude du résultat.

Et cette solution sera un complément aux programmes de pension actuels ou de tout autre qui pourra être proposé.

Comme je l'ai dit dès le début, la réforme des pensions sera un important sujet d'intérêt public en 2013.

Et des conférences comme celle-ci sont précieuses, car nous examinons divers modèles pour faire les choses différemment et aussi pour mieux les faire.

Pendant que nous envisageons les modifications à apporter à notre régime de pensions, je crois que nous devrions nous fixer comme objectif de monter la plus grande tente qui soit et d'y inviter le plus grand nombre de Canadiens possible.

Il nous faut offrir un plus grand choix aux Canadiens.

Un choix grâce auquel non seulement ils auront une certitude pour ce qui est de la date et du montant disponible, mais pourront aussi épargner le plus longtemps possible.

Un choix qui aidera chacun des Canadiens ainsi que l'ensemble du pays à raviver une culture de l'épargne.

Je suis convaincu que les Canadiens, en agissant de la sorte, feront ce qu'ils font le mieux, soit prendre des décisions judicieuses et prudentes qui servent leurs intérêts. Des décisions qui améliorent leur avenir et qui leur permettent d'être dans la meilleure situation possible pour la retraite.

Merci de votre attention.